

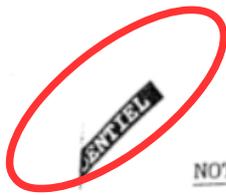
Foins radioactifs - CONFIDENTIEL - La Direction des services vétérinaires de la Drôme interroge le Contrôleur Général suite à la contamination élevée en césium du foin de la Drôme.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

DIRECTION DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

Tour de l'Europe - 1 rue Georges Bizet - 26000 VALENCE
Tél. 75.43.17.04

D 1896/3
7 OCT. 1996
HYGIÈNE ALIMENTAIRE



NOTE A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE CONTROLEUR GENERAL ADROIT
CHEF DU SERVICE VETERINAIRE D'HYGIENE ALIMENTAIRE

J'ai l'honneur de vous informer, à toutes fins que vous jugerez utiles, des faits suivants :

- A la suite des analyses de radiobiologie montrant que les plantes aromatiques de la Drôme présentent une teneur élevée en certains radio-éléments, des prélèvements de foin et d'ensilage ont été effectués par les Services de la Chambre d'Agriculture et des analyses par le Laboratoire Départemental.

Vous trouverez ci-joint le résultat de ces contrôles, ainsi que de ceux pratiqués sur les laits et les viandes prélevés par les agents des Services Vétérinaires de la Drôme et de l'Ardèche.

Il apparaît que la teneur en Césium de certains ensilages d'herbe récoltés début mai est relativement élevée.

- A la suite de ces constatations, une réunion des différents Services administratifs concernés a eu lieu le 22 octobre, présidée par Monsieur le Directeur de Cabinet du Commissaire de la République.

A la suite de cette réunion, il a été décidé de consulter les administrations centrales sur d'éventuelles mesures à prendre, et le projet de télex ci-joint a été soumis à la signature de Monsieur le Préfet.

Lors de cette réunion, Monsieur le Professeur PELLERIN du S.C.P.R.I. s'est rendu avec le Directeur de Cabinet et moi-même. Il a rappelé sa position habituelle : il n'y a aucun danger pour la santé publique.

Après cette réunion, Monsieur REME, Directeur du Laboratoire, et le Directeur de Cabinet ont été interviewés par un journaliste de TF1. Ce reportage est passé dans les journaux de TF1 de 20 heures et de 23 heures, le 23 octobre.

La question se pose de savoir si des mesures doivent être prises pour essayer de faire baisser la contamination de la chaîne alimentaire à partir de ces ensilages (arrêt de la distribution de l'ensilage un certain temps avant l'abattage, administration aux animaux de potassium). C'est la question qui a été posée dans le projet de télex.

Foins radioactifs - Suite

- 2 - D 1896/4

Enfin, il m'apparait que les produits laitiers exportés doivent être régulièrement surveillés pour éviter tout incident avec les autorités des pays tiers. Aussi, j'adresse une lettre au Bureau des produits laitiers pour leur demander de bien vouloir me faire connaître les normes en vigueur aux U.S.A., en AUTRICHE et dans les pays nordiques.

LE DIRECTEUR DES
SERVICES VETERINAIRES



Dr. J. BARBAS

Pièce 2004830D

Foins radioactifs - M. le Préfet de la Drôme prend conseil auprès des ministères afin de décider et d'agir

STI VALENCE 1965-10-23 17:14 63-96 S #1

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE LA DÉCENTRALISATION ① 1896/5

TÉLÉGRAMME DÉPART EN CLAIR

PARTIE RÉSERVÉE POUR L'ACHEMINEMENT Mod. 63 03 01 72 et Ann. Rév. 63

AGENCE

Indicateurs d'acheminement

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 CENTRE de TRANSMISSIONS
 PREFECTURE DE LA DROME
 VALENCE
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ORIGINE	N° D'ENREGISTREMENT 993	Date - Heure - Dépot - Lettre bureau 23 OCT 1965 19h04
---------	---	--

DIGEZ VOS TÉLÉGRAMMES SELON LES DIRECTIVES DE LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE SUR LA CORRESPONDANCE TÉLÉGRAPHIQUE

PARTIE RÉSERVÉE A L'EXPÉDITEUR

Cocher éventuellement la mention utile.	VOIES AUTORISÉES <input type="checkbox"/> AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION <input type="checkbox"/> A TÉLÉPHONER A L'ARRIVÉE <input type="checkbox"/>	MENTION D'URGENCE (éventuellement) IMMÉDIAT	Nom du rédacteur : N° de téléphone :
---	---	--	---

DE : PREFET, COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DU DEPARTEMENT DE LA DROME

A : Monsieur le Ministre de l'Agriculture
 - Direction de la Qualité
 - Direction des Affaires Sociales

Monsieur le Ministre des Affaires Sociales et de l'Emploi
 - Direction Générale de la Santé

DE TEXTE : Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Privatisation
 - Direction Générale de la Concurrence Consommation et Répression des Fraudes

OBJET : ~~Monsieur le Directeur du SCPR - LE VESINET~~

RÉFÉRENCE : Pour Information à :
 - M. le Ministre de l'Intérieur
 - Cabinet
 - Direction de la Défense et de la Sécurité Civile

OBJET : Analyses de recherche de radioactivité sur des foins et ensilages dans le département de la Drôme.

➔

Le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme a constaté des taux de radioactivité élevés sur des foins et surtout sur des ensilages d'herbe de première coupe prélevés les trois premières semaines de Mai : de 5 000 à 7 000 becquerels en césium par kg de matière sèche.

La consommation exclusive de ces ensilages par des bovins ovins et surtout des caprins ne risque-t-elle pas d'entraîner le dépassement des normes communautaires en vigueur, ou des normes plus contraignantes encore fixées par des pays tiers : il faut souligner que la Drôme exporte des produits d'origine animale notamment vers la Suisse, l'Italie, les U.S.A. et les pays nordiques.

M. Lefebvre, est en attente « d'instructions de toute urgence. »

Il cherche à combattre ce qu'il qualifie de propagande de la Crie-Rad

- 2 -

D 1896/6

Y a-t-il lieu et possibilité d'intervenir pour éviter la contamination de la chaîne alimentaire : l'adjonction dans la ration alimentaire d'éléments chimiques tels que le potassium est-elle envisageable ?

La consommation de viandes ou de produits laitiers en provenance des animaux nourris avec ces ensilages risque-t-elle de poser un problème de santé ?

Dès à présent, il apparaît que certains lots de plantes aromatiques dépassent les seuils de radioactivité fixés par le règlement européen ce qui interdit en particulier toute commercialisation vers d'autres pays de la Communauté.

Quelle suite peut-être accordée à une éventuelle demande d'indemnisation des producteurs spécialisés sinistrés à la suite de cet accident ?

Afin de contrebattre la propagande alarmiste à laquelle se livre la CRIIRAD, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire part de vos instructions de toute urgence.

J'ai saisi de ces différents qu'il M. BOURGON D'au SCER et j'attends également ses réponses.

Le Préfet, Commissaire
de la République,



G. LEFEBVRE

Pièce 2004830F

Foins radioactifs - L'INRA propose une expérimentation : l'adjonction de chlorure de potassium aux foins contaminés en césium de la Drôme



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE LA
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

D 1896 / 7

ation de Recherches
Nutrition

N. Réf. : IG/CB/1449
V. Réf. :
Objet :

DIRECTION DES SERVICES
VÉTÉRINAIRES DE LA DRÔME
24 NOV. 1986

Monsieur le Directeur des Services
Vétérinaires Départementaux
4, rue Dignonnet BP 923
26009 VALENCE CEDEX

Jouy-en-Josas, le 20 Novembre 1986

Monsieur le Directeur,

J'ai appris par la grande presse que des taux non négligeables de radioactivité (plus de 7 000 becquerels par kg) avaient été enregistrés par vos laboratoires de contrôle dans des foins de Drôme. Je ne possède aucune autre donnée sur l'étendue de cette contamination et donc sur l'importance que vous accordez à ce problème.



Cependant, connaissant le coefficient moyen de transfert du césium-137 des fourrages au lait, il est probable que la consommation de fortes quantités de foin à plus de 7 000 Bq/kg conduise à des activités supérieures à la limite réglementaire pour le lait (370 Bq/l). Dans le cas de la viande, des taux élevés pourraient aussi être atteints à plus long terme, à la fin de l'hiver.

Il serait donc souhaitable, si des mesures effectuées sur le lait confirmaient de tels dépassements, de prendre des mesures immédiates. Cependant, il s'agit d'un problème délicat, à traiter avec prudence, et je ne suis pas habilité à vous faire des recommandations dans ce domaine. Je vous conseille donc de demander l'avis de MM. LAFUMA et COILLON, Département de Protection Sanitaire du C.L.A (CENFAR, BP n°6, 92265 FONTENAY AUX ROSES Cedex).

Puisque l'on ne peut compter sur une diminution significative de la radioactivité du césium-137 avec le temps (seules des méthodes par dilution peuvent être mises en oeuvre, partiellement à l'aide d'autres aliments non contaminés, d'autre part à

./.

Institut National de la Recherche Agronomique

Centre de Recherches de Jouy-en-Josas

Domaine de Vilvert - 78350 JOUY-EN-JOSAS - Tél. (16-1) 39.56.69.00 - T/lex INRACRZ 695 431 F

Foins radioactifs – L'INRA précise le protocole de son expérimentation

l'aide de potassium. En effet, nous pensons qu'il est possible de jouer sur la compétition entre le potassium et le césium, résultant de leur parenté chimique (métaux alcalins), pour augmenter l'excrétion fécale et urinaire du césium-137 et donc diminuer sa rétention dans la viande et sa sécrétion dans le lait. D. 1296/8

En pratique, il serait possible d'ajouter 10 g de potassium (K), soit environ 20 g de chlorure de potassium (KCl) par kg de foin. Cette addition pourrait être faite par saupoudrage sur le foin avant sa distribution (environ 2 kg de chlorure de potassium pour 100 kg de foin) ou par incorporation au composé minéral. Cet excès de potassium est sans conséquence sur la santé et les performances des animaux (dans des conditions normales d'abreuvement) et n'augmente pas les teneurs en potassium du lait et de la viande.

Malheureusement, l'efficacité d'un tel traitement ne peut être totalement garantie car les données expérimentales disponibles concernant des foins aussi contaminés sont trop rares. C'est pourquoi, un essai sur des vaches laitières vient d'être envisagé, avec notre collaboration, par le Laboratoire de Radiobiologie Appliquée du C.C.A. (Département de Protection Sanitaire), également situé à Jouy-en-Josas, pour mieux préciser les modalités du passage du césium-137 du foin au lait et à la viande. Pour cela, il nous serait indispensable de pouvoir disposer de foin fortement contaminé (plus de 5 000 Bq/kg).

→ Nous vous serions donc très reconnaissants de bien vouloir faire négocier pour nous, avec l'aide de votre laboratoire d'analyses, l'achat (à bon prix...) d'un lot homogène (même parcelle, même date de récolte) d'environ 5 tonnes de foin contaminé. Ce foin serait enlevé et transporté à Jouy-en-Josas par nos soins. Souhaitant commencer cette expérience en janvier 1987, il nous serait agréable de pouvoir prendre livraison de ce foin avant la fin de cette année.

Vous remerciant vivement de votre précieuse collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.



L. GUÉGUEN
Directeur de la Station

Pièce 2004830H

M. Lefebvre, préfet de la Drôme, donne ses
ordres au Laboratoire d'Analyses de la Drôme
- 1 sur 2 -

PRÉFECTURE DE LA DROME

Tél. 75.79.26.00

D 1896 / 10

Cabinet du Préfet
Commissaire de la République

26026 Valence Cédex, 09 DEC. 1986

Références à rappeler :

N° 7380 /CAB/XLT/AB

Le Préfet, Commissaire de la République
du département de la DROME

à

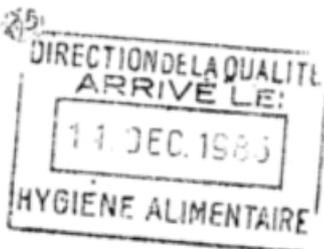
Monsieur le Directeur
du Laboratoire Départemental d'Analyses
20 Avenue Léon Blum

VALENCE

A l'attention de Monsieur Arnaud REME

S/c de Monsieur le Directeur Département
de l'Agriculture et de la Forêt

S/c de Monsieur le Directeur des Servic
Vétérinaires



OBJET : Fonctionnement du Laboratoire Départemental d'Analyse
en matière de radiobiologie

Depuis 1969, un réseau d'analyse de la contamination
en radio-éléments des aliments a été mis en place par le
Ministère de l'Agriculture.

Ce réseau est constitué par un certain nombre de
laboratoires départementaux des services vétérinaires,
dont celui que vous dirigez.

A la suite de l'accident de TCHERNOBYL, de nombreuses
analyses de radiobiologie ont été effectuées au Laboratoire
de la DROME et, je tiens à le souligner, un travail
important réalisé.

Toutefois, la diffusion du résultat de ces analyses
n'a pas toujours été faite comme cela aurait dû l'être.

Aussi, ai-je l'honneur de vous rappeler les
principes qui doivent présider au fonctionnement de ce
Laboratoire en matière de radiobiologie.



.../...

Suite du rappel à l'ordre par M. Lefebvre, du
Laboratoire d'Analyses de la Drôme

- 2 -

- 2 sur 2 -

D 1896 / M

Quelles que soient les conséquences, non encore réglementairement précisées, des lois de décentralisation en matière de fonctionnement des laboratoires des services vétérinaires, la section de radiobiologie du Laboratoire Départemental d'Analyses de la DROME dépend du Ministère de l'Agriculture et est donc placée sous mon autorité, et celle du Directeur des Services Vétérinaires, et sous le contrôle technique du Laboratoire Central d'Hygiène Alimentaire.

Les analyses demandées par les Directions des Services Vétérinaires de la DROME et de l'ARDECHE, et éventuellement par d'autres services de l'Etat (Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) doivent être réalisées de manière prioritaire.

Les résultats de ces analyses seront transmis, sans délai, à ces services et à eux seuls (avec toutefois une copie au Laboratoire Central d'Hygiène Alimentaire).

Si les moyens du Laboratoire le permettent, je ne suis pas opposé à ce que vous réalisiez des examens à la demande de particuliers, lorsque votre service disposera d'un spectrogammamètre. Les résultats seront transmis directement aux demandeurs, une copie étant adressée au Directeur des Services Vétérinaires. Aucune utilisation du résultat de ces analyses ne doit être faite sans l'accord des demandeurs et le mien.

Dans le cas où vous seriez contacté par des associations ou des organismes professionnels pour faire des séries d'analyses, ou si vous désirez effectuer une étude dans ce domaine, vous voudrez bien prendre mon attache préalable.

Vous voudrez donc bien donner toutes instructions nécessaires au personnel du Laboratoire pour que la confidentialité des résultats d'analyses de radiobiologie soit assurée, et leur diffusion effectuée conformément aux directives ci-dessus.

Vous tiendrez informé mon Cabinet et le Directeur des Services Vétérinaires de tout problème que vous seriez amené à rencontrer dans ce domaine de la radiobiologie.

Le Préfet,
Commissaire de la République,



LES :

- LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE - SERVICE VÉTÉRINAIRE D'HYGIÈNE ALIMENTAIRE
- LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES SERVICES VÉTÉRINAIRES CHARGÉ DES RÉGIONS
DU NORD-PYRÉNÉES, DU SUD-PYRÉNÉES, DU MIDI-PYRÉNÉES, DE LA
NORMANDIE, DE LA BRETAGNE, DE LA GUYANNE, DE LA
CORSE, DES ALPES ET D'Auvergne
- LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA DROME
- LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
- LE DIRECTEUR DES SERVICES VÉTÉRINAIRES

LE MINISTRE DÉLÉGUÉ APRÈS DU MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE L'EMPLOI, CHARGÉ DE LA SANTÉ ET DE LA
VILLE - CABINET

En plus de foin radioactif, un an plus, tard le 17 04 1987, le préfet de la Drôme s'inquiète suite à la découverte par le laboratoire de physique nucléaire de Lyon « qui entretient d'étroites relations avec la CRI-RAD » de vin de **Côtes du Rhône contaminé en tritium**

D1584/66

LE PRÉFET
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE
DU DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

Valence, le 17 avril 1987

TELECOPIE



Monsieur le Professeur,

Comme vous le savez, la C.R.I.I. RAD a récemment lancé une nouvelle campagne propagande faisant état de la contamination radioactive de la viande d'agne du département de la Drôme.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, pour votre information, copie du communiqué de presse que j'ai fait paraître à ce sujet.

→ Les stocks de foins et ensilages récoltés en mai 1986 sont maintenant prêts d'être consommés en totalité. Par ailleurs, les premières analyses faites sur l'herbe nouvellement poussée -même dans les endroits les plus contaminés l'année dernière- semblent donner des résultats non décelables.

La propagande de la C.R.I.I. RAD devrait donc cesser sur ces matières, faute d'arguments pour l'entretenir.

Cependant, selon des renseignements qui viennent de m'être communiqués, des chercheurs du laboratoire de physique nucléaire de LYON qui entretiennent d'étroites relations avec la C.R.I.I. RAD, auraient effectué des analyses sur des vins des Côtes du Rhône permettant de déceler une présence significative tritium : 5000 picocuries sur le Vinsobres (vin de la Drôme), 5400 picocurie sur le Cairanne (vin du Vaucluse), quantité non décelable sur le Cornas (vin l'Ardèche).

La C.R.I.I. RAD imputerait cette concentration à l'activité du centre de MARCOULE à laquelle s'ajouteraient les conséquences du passage du nuage de TCHERNOBYL.

D'autre part, la C.R.I.I. RAD envisage également de procéder à des recherches de strontium et équiperait, à cet effet, une partie de son laboratoire. On peut donc s'attendre à de nouvelles campagnes de propagande dont les conséquences, comme les précédentes, pourraient être lourdes, notamment pour l'agriculture drômoise.

Afin de me permettre d'en combattre efficacement les effets, je vous serais très obligé de bien vouloir me fournir toutes précisions ou renseignements sur la véracité et la signification des chiffres concernant les vins des Côtes du Rhône ainsi que sur la présence de tritium et de strontium et ses conséquences si elle est vérifiée.

Un argumentaire me serait de la plus grande utilité.